



## ECOLE DOCOTRALES

### VALIDATION DES ETUDES, EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OU ACQUIS PERSONNELS

PIECES A FOURNIR
------------------

- Photocopies des diplômes mentionnés dans votre demande.  
(Pour les étudiants étrangers, fournir obligatoirement une traduction certifiée exacte)
- Programmes détaillés, volumes horaires, relevé des matières suivies, certificats ou unités de valeur obtenus et si possible des notes.
- Toutes les attestations concernant l'expérience professionnelle ou les acquis personnels devant être pris en compte.
- Pour une demande d'inscription en Doctorat, formulaire Projet de Recherche et avis circonstancié du Directeur de Thèse ainsi que la demande d'autorisation d'inscription en doctorat.
- Pour une demande d'inscription en Habilitation à Diriger des Recherches, tout document propre à valider vos activités de recherche.

**La liste des pièces demandées n'est pas limitative et le candidat peut compléter sa demande par tous documents susceptibles d'éclairer l'établissement sur la nature et le niveau de ses connaissances et de ses acquis.**

La dispense accordée n'est valable que pour l'année universitaire 2019/2020. Si le candidat ne donne pas suite à l'autorisation d'inscription accordée, le renouvellement de la dispense doit être demandé pour l'année suivante.

**LES DOSSIERS ARRIVES INCOMPLETS SERONT REJETES ET NE POURRONT ETRE EXAMINES  
EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE.**